

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015

PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

Mme E AZARD a donné procuration à Mme R LEMAITRE

M.H RICARD a donné procuration à Mme H GENTE

Mme I MANDIN a donné procuration à M.JP CHABERT

M. Claude MARTINELLI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame Le Maire demande une minute de silence envers les victimes des attentats de Paris et de leurs familles.

Madame Le Mairie explique et confirme les motivations de la réunion exceptionnelle du 14 novembre suite aux attentats, notamment le renforcement de la protection autour des écoles, l'ouverture automatique du portillon périscolaire à l'école Mistral est commandée.

Toutefois il est rappelé que la vie reprend et que nous poursuivons les activités et manifestations sur la commune tout en gardant une démarche de vigilance pour garantir la sécurité des citoyens.

Les présidents d'associations ont été contactés afin que les mesures de sécurité soient prises lors de leurs manifestations.

Ce principe de précaution s'applique également ce jour justifiant la présence de la Police Municipale à l'entrée de l'Hôtel de ville afin de sécuriser l'assemblée.

Il est rappelé que les réunions publiques ou les rassemblements dans la rue sont interdits. Chaque manifestation fera l'objet d'une organisation de sécurité adaptée de la part du président de l'association concernée.

Il est proposé à l'ordre du jour un rapport supplémentaire concernant la convention d'aménagement CD16 et rond-point de « Mille Bouquets ». L'ensemble du Conseil Municipal accepte que ce nouveau rapport soit voté ce jour afin de ne pas ralentir l'aménagement de cette voirie.

Madame le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2015.

Le Procès-verbal est voté à l'Unanimité.

Rapport n°1 : Communication du rapport annuel d'activité - Agglopoie Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE

Il est précisé que ce rapport est une communication sans vote.
Aucun débat.

Rapport N°2 : Communication du rapport de la CLECT - Agglopoles Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE

Aucun débat.
Vote à l'Unanimité

Rapport n°3 : Communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets - Agglopoles Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE

Il est rappelé que ce rapport est une communication sans vote.
Aucun débat.

Rapport n°4 : Communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif - Agglopoles Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE

Il est rappelé que ce rapport est une communication ou information sans vote.
Aucun débat.

Rapport n°5 : Notification du montant des Attributions de Compensation (AC)

Rapport présenté par Mme GENTE

Aucun débat
Vote à l'Unanimité

Rapport n°6 : Adhésion au programme d'Intérêt Général (PIG) avec Agglopoles Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE

M.FARRO demande quels sont les critères d'attribution d'aide et quel est le suivi permettant de savoir si les fonds ont bien été utilisés pour la réalisation effective des travaux.
Il est précisé qu'Agglopoles Provence gère les dossiers et le suivi. La commune n'est qu'intermédiaire. Le repérage est fait par la commune avec l'intervention de la Police Municipale au besoin.

Le Programme Intérêt Général (PIG) traite les dossiers et définit les travaux qui seront pris en charge, 7 logements maximum/an.

Par la suite ces logements seront comptabilisés et conventionnés en logements sociaux. Les modalités ont été prises au maximum pour le montant financier et le nombre de logement.

M.PIGNET demande si la totalité des subventions prévue n'est pas utilisée, le solde sera-t-il reporté l'année suivante.

M. MARTIN confirme le report du solde de la subvention non attribuée.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°7 Convention de groupement de commande avec Agglopoie Provence pour l'opération de requalification du " Chemin de Salon ".

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°8 : Convention de groupement de commande avec Agglopoie Provence relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la RD16 et le rond-point de « Mille Bouquets ».

Rapport présenté par M.MARTIN

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°9 : Acquisition par la commune de différentes parcelles sises "coup perdu".

Rapport présenté par M. MARTIN

M.PIGNET demande si le coût d'achat n'est pas trop élevé pour l'acquisition d'un terrain agricole qui se négocie normalement au prix maximum de 13.000 € /ha.

Il est précisé qu'actuellement ces terrains sont en zone artisanale alors que l'usage futur sera agricole et patrimonial et que le prix n'était pas négociable car proposé par la SAFER.

M. CHABERT demande quel loyer est envisagé pour les différents baux proposés.

Mme le Maire informe que le loyer sera en fonction de la qualité de la terre et le type d'arrosage.

M. LEGIER informe qu'il y a un prix indicatif au niveau Départemental en fonction de la qualité de la terre.

M. FERREINT demande qui sera lié à la création du point de vente de produit agricole.

Madame le Maire reprend la lecture de la SAFER : « la création d'un point de vente des produits agricoles mis à disposition des exploitants locaux sera sur une partie des parcelles attribuées à l'EARL « Jardin des 1000 couleurs ».

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°10 : Complément de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Mme ARTERO, Présidente de l'OT, et M. MARTINELLI, trésorier, n'ont pas participé au vote et sont sortis de l'assemblée du conseil municipal.

Vote à la Majorité

5 Abstentions : D. FARRO, R.ARMENICO, A.ANDREIS, D. FERREINT, J. REILLE.

Rapport n° 11 : Création et suppression d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

M.CHABERT demande qu'est-ce qu'un technicien paramédical ? et pourquoi ouvrir un poste de cette formation ?

M. ALLEGRINI et le DGS précise qu'il faut prévoir le remplacement de la responsable de la cantine par une personne réunissant les qualités d'économe, mais également ayant les compétences en sécurité, en hygiène et en nutrition... De ce fait afin de ne pas réduire le cadre du recrutement plusieurs profils différents sont ouverts.

M.FARRO demande des précisions.

Il est précisé à M. FARRO que le personnel communal compte seulement 2 ATSEM et qu'il était surpris du manque de personnel qualifié et souhaitait avoir des précisions sur les personnes qui actuellement font fonction d'ATSEM sans qualification....

Madame Le Maire rappelle qu'en effet peu de personnel diplômé exerce le poste d'ATSEM. La politique choisie étant de remplacer les personnes partant à la retraite par du personnel diplômé tout en favorisant l'offre interne par des facilités de formations.

M. FARRO remercie Madame le Maire pour les modifications sur le tableau suite à ses remarques lors du dernier conseil.

Vote à la Majorité

5 Abstentions : D. FARRO, R. ARMENICO, A.ANDREIS, D.FERREINT, J. REILLE.

Rapport n°12 : Adoption d'un régime indemnitaire pour la filière médico-sociale.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Madame le Maire et M. ALLEGRINI remercient le service des Ressources humaines qui ont fait un travail en profondeur sur ce dossier.

M. PIGNET demande s'il a été évalué les risques afin d'attribuer les indemnités.

Le DGS répond qu'un important travail sur le régime indemnitaire a été réalisé afin de créer les possibilités d'offrir des indemnités lors de la prise de poste ou création de poste.
L'analyse des risques se fera dans un deuxième temps.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°13 : Remboursement de frais de missions aux agents communaux.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°14 : Fixation des modalités de mise en place du " compte Epargne Temps ".

Rapport présenté par Mme le Maire

M. CHABERT demande ce que signifie CNRACL

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la Caisse Nationale de Retraites des Agents de la collectivité locale.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°15 : Frais de représentation du Maire.

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°16 : Admission des non-valeurs au budget de la Commune.

Rapport présenté par M. MARTIN

M. ARMENICO demande à quoi correspondent les non-valeurs du budget de la commune.

Mme le Maire explique qu'il s'agit des taxes d'arrosage impayées dont les propriétaires sont décédés et sans héritiers, ou bien des difficultés de succession.

Vote à l'Unanimité

Rapport 17 : Admission des non-valeurs au budget de la Caisse des Ecoles.

Rapport présenté par Mme le Maire

Mme REILLE note une différence des non valeurs 2015 et celles de 2014.

Mme le Maire explique que cela est un cumul et que les recherches de créance ont été infructueuses augmentant la somme impayée non régularisable.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°18 : Renouvellement de l'autorisation d'exploitation carrière " Lei rompidou Bonneval "

Rapport présenté par M. BRUCHET

Délibération suivant l'enquête publique.

M. CHABERT s'interroge sur le fait de donner un avis sur l'exploitation d'une carrière sise à Charleval avant même que l'enquête publique soit ouverte.

Mme EIDEWEIL trouve qu'il aurait été plus pertinent que cet avis se prononce après l'enquête publique.

Mme le Maire informe que dans le courrier Préfectoral du 30 octobre 2015 il était spécifié de délibérer à cette date et précise que la commune de Charleval a déjà délibéré favorablement.

M. ARMENICO explique que cette carrière est source de revenus et d'emploi et qu'il est favorable au renouvellement de cette carrière.

3 Abstentions : I. MANDIN, P. EDEINWEIL, J-P. CHABERT.

Vote à la Majorité.

Rapport n°19 : Convention de mise à disposition d'un terrain à la société ERDF.

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°20 : Demande d'attribution de subvention au Conseil Départemental Bouches du Rhône pour les investissements nécessaires des équipements sportifs lors de l'euro 2016.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Mme ANDREIS doute du suivi des fans de l'équipe Autrichienne sur Mallemort et de l'opportunité d'organiser ce camp de base sur notre commune.

M. CHABERT souhaite que l'analyse financière soit effectuée par le DGS et il met en doute la somme engagée finalement par la commune car nous n'avons pas de certitude concernant le montant des subventions.

Madame le Maire précise que Mallemort est le seule commune camp de base pour l'euro 2016 sur le département des BDR. Elle précise que la subvention CNDS devrait représenter 20% des dépenses. Il est également précisé que les devis vont être retravaillés pour négocier les prix.

M. ALLEGRINI confirme que la commission des finances avec le premier adjoint et le DGS travailleront ensemble pour gérer ce dossier.

Il est confirmé qu'en plus de l'équipe de l'Autriche les journalistes seront hébergés sur le site « Pierre & Vacances » mais également dans les gites, chambres d'hôtes de Mallemort et ses environs. Les organisateurs Autrichiens ont la volonté de solliciter les entreprises locales.

Mme EIDENWEIL demande quand est-il de la sécurité suite à l'état d'urgence actuel ?

Madame le Maire informe que 50 gendarmes supplémentaires seront logés sur la commune pour sécuriser cette manifestation en complément du service de sécurité de l'UEFA sur le site et présente 24/24.

M. CHABERT attire l'attention sur la responsabilité de la commune en cas de rassemblement...

Mme EIDENWEIL demande si par l'assurance ou par la convention de partenariat la commune est couverte en cas d'annulation ?

M. FARRO considère que l'engagement financier de la commune, d'Agglopolo Provence, de la Région et du Département représente une somme importante et non justifiée et propose un référendum sur la commune.

M. FARRO indique qu'il y a d'autre priorité sur la commune et qu'il est sceptique sur ce type de dépense et souhaiterait partager cette décision par ce référendum pour avoir l'accord de la population. Il rappelle que les subventions sont des deniers des citoyens. Il indique qu'il n'est pas au courant des différents échanges sur ce sujet.

M. ALLEGRINI rappelle à M. FARRO qu'il est membre de la Commission Sport et qu'à ce titre il est systématiquement invité aux réunions. Or depuis ce mandat il n'a jamais été présent aux séances de la commission.

M. FARRO répond qu'il est chef d'entreprise et créateur d'emploi et par conséquent ne peut assister aux réunions de toutes les commissions.

M. CHABERT demande que soit réalisé un rapport financier plus clair sur les frais engagés dans cette manifestation car il craint un coût maximal supporté par la commune à défaut de subventions prévues. Il met en garde sur le débordement financier sans retour réel économique sur la commune.

M. ALLEGRINI informe qu'il est difficile de quantifier réellement les retombées économique mais que cela représente une opportunité touristique majeure pour le village.

Madame le Maire répond à Monsieur FARRO qu'il va être difficile d'organiser un référendum, la convention avec l'Autriche va concrétiser le rapport avec cette équipe afin de sécuriser au mieux cette manifestation tant sur le plan économique que sur le plan de la sécurité.

Madame le Maire précise que les rénovations des logements sociaux, des travaux de voirie et des réseaux sont en cours et ne sont pas négligés.

Les associations ont été averties afin qu'elles s'organisent au mois de juin, pour ne pas trop pénaliser les adhérents.

4 Abstentions : D. FARRO, R. ARMENICO, D. FERREINT, J. REILLE.

Vote à la Majorité

Rapport n°21 : Demande d'attribution de subvention au Conseil Régional PACA pour les investissements nécessaires des équipements sportifs lors de l'Euro 2016.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

4 Abstentions : D. FARRO, R. ARMENICO, D. FERREINT, J. REILLE.

Vote à la Majorité

Rapport n°22 : Demande d'attribution de subvention au CNDS pour les investissements nécessaires des équipements sportifs lors de l'Euro 2016.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

4 Abstentions : D. FARRO, R. ARMENICO, D.FERREINT, J. REILLE.
Vote à la Majorité

Rapport n° 23 : Demande d'attribution de subvention à AgglopoLe Provence pour les investissements nécessaires des équipements sportifs lors de l'Euro 2016.

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

4 Abstentions : D. FARRO, R.ARMENICO, D.FERREINT, J. REILLE.
Vote à la Majorité

Rapport n°24 : Demande d'attribution de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides.

Rapport présenté par M.MARTIN

Mme REILLE demande combien de véhicule électrique doivent être achetés par la commune. Monsieur le DGS répond qu'il s'agit de 5 véhicules environ.

Mme EDENWEIL demande si actuellement les véhicules sont entretenus sur les Services Techniques.

M.MARTIN répond qu'actuellement tout est réalisé en extérieur. L'arrivée du nouveau DST permettra d'analyser l'opportunité d'avoir en interne une personne qualifiée pour faire des économies sur l'entretien des véhicules.

M. CHABERT rappelle que le département et la région vont drastiquement limiter les financements ou subventions. Trop de projets dépendent d'une demande de subvention au risque d'avoir un refus

M. MARTIN rappelle que les véhicules propres sont subventionnés.

Madame le Maire rappelle que Madame VASSAL Présidente du Conseil Départemental s'est engagée sur l'aide aux communes et le rappelle à chaque manifestation importante où les Maires sont présents. Madame le Maire a confiance sur la signature et le respect du contrat CDDA.

Le remplacement des véhicules est une priorité notamment au service de la Police Municipale

3 Abstentions : P.PIGNET, J-P.CHABERT, I.MANDIN
Vote à la Majorité.

Rapport n° 25 : Demande d'attribution de subvention au Conseil Régional PACA pour l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides.

Rapport présenté par M. MARTIN

3 Abstentions : P.PIGNET, J-P.CHABERT, I.MANDIN
Vote à la Majorité.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 janvier 2016

La séance est levée à 21h30